



UNIVERSITÉ
LAVAL

La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés

Concours Fairmont Château Frontenac

Règlements du concours

1. Le concours se déroulera du mercredi 30 septembre au dimanche 18 octobre, minuit.
2. Le prix à gagner est :
 - Une nuitée dans une Suite Frontenac incluant le petit-déjeuner du lendemain et un souper 5 services « Expérience Modat » au restaurant Champlain et le stationnement. Valeur de 2 000 \$.
3. Le tirage des prix sera fait au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant la fermeture du concours, le dimanche 18 octobre à minuit. Une seule participation par diplômé. Le tirage aura lieu le mercredi 21 octobre, à 14 h, dans les bureaux de La Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés, situés au Pavillon Alphonse-Desjardins, 2325, rue de l'Université, bur. 3402, Québec (Québec), G1V 0A6. Tous les participants seront comptabilisés dans un fichier Excel et une procédure informatique aléatoire déterminera les gagnants.
4. Admissibilité: aucun achat requis. Ce concours s'adresse à tous les diplômés de l'Université Laval.
5. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant ou son mandataire et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
6. Pour s'inscrire, les participants doivent remplir le formulaire en ligne au (URL du formulaire).

7. Pour la réclamation du prix, un représentant de La Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés communiquera par téléphone et par courriel avec la personne gagnante dans les cinq jours (5) suivant la date du tirage. Le prix sera remis de personne à personne au moment convenu entre les parties ou par la poste si le gagnant ne peut se déplacer. Les chances d'être sélectionné comme gagnant dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues avant la date de fermeture du concours.
8. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
9. La Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés respecte le droit à la confidentialité. Les renseignements personnels recueillis sur les participants ne seront utilisés par la Fondation qu'à des fins d'administration du concours et, si le participant y a consenti au moment de s'inscrire au concours, pour lui fournir des renseignements sur les promotions et les événements à venir qui concernent le Fairmont Château Frontenac.